

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 26 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 20/06/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

N° Délibération : 21-06-2024

Présents: Mme Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Chrystèle CATEL représentée par Michel VAN DE VELDE, Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE.

Mme Claire DACHICOURT non représentée ; M. Marino PEGORARO non représenté.

Absent : M. Hervé PROYART.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU est nommée secrétaire de séance.

DEL N° 21-06-2024 Prix des repas de cantine et révision des règlements de la cantine et de la garderie :

M. le Maire signale qu'il faut réviser les règlements de la cantine et de la garderie. Les tarifs du prestataire qui fournit les repas ont encore augmentés. Le prix des repas facturés aux parents est de 3.10 € et n'a pas bougé depuis 2010. Il propose de passer le prix à 3.25 € à partir de la rentrée de septembre 2024. M. le Maire signale également, qu'il serait nécessaire que les inscriptions pour la garderie se fassent par sms et mail de la même façon que pour les réservations des repas avec le même délai de prévenance. M. le Maire précise, également qu'il faut ajouter au règlement qu'il est impossible de récupérer les repas de cantine des enfants absents car c'est interdit par la loi dans le cadre de la restauration scolaire. M. le Maire demande également à ce qu'une phrase soit ajoutée à ces 2 règlements concernant les jours de grève pour préciser que ces services ne pourront pas être assurés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 10 voix pour,

(Mmes O. COUZEREAU, C. CATEL représentée par M. VAN DE VELDE ; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté par G. LEFEVRE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) **accepte** ces modifications.

La secrétaire de séance
Ophélie COUZEREAU



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

-Pour extrait conforme, Morisel, le 04 juillet 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 juillet 2024.